

L'Adresse—M. Chrétien

Canada. Mais aussi longtemps que le séparatisme n'aura pas été éliminé, il continuera de freiner le progrès économique, non seulement au Québec mais bien dans l'ensemble du pays tout entier.

Je ferai tout ce que je peux pour dissiper cette incertitude, en défendant l'unité canadienne, en poursuivant la lutte contre l'inflation, en limitant nos dépenses et nos impôts, et en faisant connaître des décisions fermes et précises au sujet des contrôles et de l'économie ce soir.

Nous avons besoin de l'appui de tous les Canadiens. Le gouvernement ne peut pas tout faire tout seul. Une économie saine dépend d'un secteur privé sain. Les consommateurs doivent pouvoir dépenser davantage et le secteur privé doit pouvoir planifier ses investissements avec plus de certitude.

Comme je l'ai déjà dit, il n'y a pas de solution miracle à nos problèmes économiques. Les résultats ne viendront que lentement et exigeront beaucoup de travail, une productivité plus élevée, des attentes moins euphoriques et un plus grand sens des responsabilités de la part de tous les Canadiens.

Afin de stimuler la demande sans relancer l'inflation, j'annonce ce soir:

1. La levée graduelle des contrôles à partir du 14 avril 1978;
2. Une réduction allant jusqu'à \$100 de l'impôt sur le revenu des particuliers pour les contribuables à revenus bas et moyens;
3. Des programmes supplémentaires de création d'emplois;
4. Un crédit à la création de nouveaux emplois dans le secteur privé;
5. Le maintien de limitations sévères des dépenses du gouvernement.

Qu'il me soit permis maintenant de préciser ces propositions.

● (2012)

[Traduction]

Le programme de lutte contre l'inflation lancé il y a deux ans contenait les volets suivants: contrôle des prix et des revenus, ralentissement graduel de la croissance de l'offre de monnaie, limitation des dépenses du gouvernement et amélioration générale de la structure de l'économie.

La Banque du Canada a tout notre appui lorsqu'elle continue de freiner la croissance de l'offre de monnaie. De notre côté, nous limitons sévèrement les dépenses et leur augmentation ne dépassera pas la croissance de l'économie. Dans ce domaine, nous avons obtenu des résultats très positifs; les provinces ont fait de même.

Les limites imposées à nos dépenses sont très difficiles à respecter. La croissance plus lente que prévue de l'économie nous impose des paiements plus élevés à titre d'assurance-chômage, de versements aux provinces et d'intérêts sur la dette publique. Le bas prix du blé et le très mauvais temps pendant la période de récolte nous imposeront des dépenses supplémentaires. Malgré ces difficultés, nous respecterons les limites de dépenses définies au mois de mars par mon prédécesseur.

Le contrôle des prix, des salaires et des autres revenus a puissamment contribué à la réduction des tendances inflationnistes dans notre économie. Mais il ne devrait pas être un programme permanent, parce que le gouvernement ne désire pas intervenir indûment dans les mécanismes du marché. Toutefois, les contrôles ne peuvent être supprimés dans l'imédiat. Leur levée graduelle débutera le 14 avril 1978, soit deux ans et demi après le début du programme.

[M. Chrétien.]

D'ici au 14 avril, nous pourrons réduire davantage la pression et les attentes inflationnistes. Au cours des mois à venir, nous modifierons la loi anti-inflation pour faciliter l'administration des contrôles pendant la période transitoire et pour atténuer le risque d'une flambée inflationniste lorsqu'ils disparaîtront. Nous mettrons aussi sur pied une agence qui surveillera l'évolution des prix et des coûts.

En vertu de la levée graduelle des contrôles, les employés ne seront soumis à aucun contrôle pour les années d'application débutant après le 14 avril et les entreprises seront libérées du contrôle des prix et des bénéfices pour leurs exercices financiers débutant après cette date.

Les indicateurs prévus pour la troisième année du programme seront modifiés. Ces modifications sont décrites avec précision dans un des documents que je déposerai. En bref, l'indicateur de base des salaires et traitements sera de 6 p. 100. Le coefficient de rajustement en raison de pratiques salariales antérieures continuera à s'appliquer. Les dividendes resteront contrôlés. La hausse admissible dans leur cas sera abaissée de 8 à 6 p. 100, soit au même niveau que pour les salaires et traitements.

Si nous voulons faire redémarrer notre économie et diminuer le chômage, nous n'avons d'autre choix que de continuer de réduire la hausse des coûts. Sauf imprévu, la hausse des prix sera inférieure à 6 p. 100 au cours de l'année prochaine. L'indicateur révisé ne conduira donc pas à une baisse de revenu réel. De plus, j'annonce des mesures qui augmenteront le chèque de paye des travailleurs à revenus bas et moyens.

En fait, ces deux dernières années, nous avons atteint les objectifs que nous nous étions fixés. La première année, nous étions deux points au-dessous. Cette année, à cause des circonstances que j'ai exposées, nous sommes deux points au-dessus. Les deux écarts s'annulent donc.

Sans modification du règlement, l'indicateur aurait été de quelque 8 p. 100. En effet, l'indice des prix à la consommation a augmenté au-delà du pourcentage visé pour cette année. Je vous rappelle cependant que, sur l'ensemble des deux premières années du programme, nous avons pratiquement atteint nos objectifs. En fait, nous avons fait mieux que prévu la première année et moins bien la deuxième, l'écart étant d'environ 2 p. 100 dans chaque cas. Deux causes majeures expliquent cette évolution. D'abord, les prix des aliments ont baissé en 1976, avant de remonter considérablement en 1977. Ensuite, le dollar canadien, qui s'échangeait à un cours élevé pendant une bonne partie de 1976, s'est déprécié sensiblement cette année, ce qui a rendu les importations plus coûteuses.

Nous ne pouvons pas protéger les Canadiens contre la perte de revenu réel causée par des prix à l'importation plus élevés. Si nous laissons les revenus nominaux augmenter dans les mêmes proportions, les prix monteraient encore, et la situation continuerait de se détériorer.

Voici les mesures fiscales que je propose.

Bien que les déficits budgétaires importants limitent sévèrement les options qui me sont ouvertes, je suis convaincu que nous pouvons faire encore plus pour stimuler l'économie. Les mesures que j'ai choisies ont plusieurs objectifs: elles compenseront la réduction de l'indicateur des salaires pour les travailleurs à revenus bas et moyens, elles stimuleront les dépenses de consommation et la construction domiciliaire et elles créeront de nouveaux emplois.